

**ARRETE MUNICIPAL**  
**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE**  
**DE CIRCULATION**  
**ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**N° 2025/02/17**

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la demande présentée par Monsieur Clément GARIBALDI, entreprise RAMPA TP Parc Industriel Rhône Vallée Nord 07250 Le Pouzin en vue d'effectuer des travaux d'urgence sur le réseau d'eau rue Victor Hugo 07250 Le Pouzin, le 4 et 5 février 2025 ;

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'entreprise RAMPA TP est autorisée à occuper l'emprise entre le N°13 rue Victor Hugo et la place Germain et Georges Bernard 07250 Le Pouzin, en vue d'effectuer des travaux d'urgence sur le réseau d'eau le 4 et 5 février 2025.

**ARTICLE 2 :** Pendant les travaux, la rue Victor Hugo 07250 Le Pouzin sera fermée à la circulation entre le N°13 rue Victor Hugo et la place Germain et Georges Bernard.

**ARTICLE 3 :** Une déviation sera mise en place Route du Pont Romain/rue Germain et Georges Bernard en double sens de circulation.

**ARTICLE 4 :** La mise en place d'une signalisation réglementaire sera effectuée par les soins et à la charge de la société Rampa TP.

**ARTICLE 5 :** L'entreprise RAMPA TP devra assurer, en tout temps et sous sa responsabilité, la libre circulation des véhicules et piétons domiciliés dans les maisons situées aux abords du chantier.

**ARTICLE 6 :** Les autorités de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Voulte sur Rhône et de la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 3 février 2025

Le Maire,

Christophe VIGNAL

